

CONCOURS

réservé aux habitants
de SAINT-AVOLD

Maisons illuminées 2023

Date de
passage du jury :
**du 4 au 8
décembre**

Une photo de
votre illumination
vous sera
offerte.

Dans le cadre du concours des
Maisons illuminées, **une attention
particulière sera apportée :**

- sur l'utilisation d'éléments à leds avec une programmation d'allumage restreinte de 18h à 22h.
- sur les maisons dotées d'une décoration (hors illuminations) plus naturelle (bois, métal...)

Trois catégories de concours :

- Maisons et jardins
- Balcons et fenêtres
- Commerces

40 prix attribués :

- 5 "Grand Prix" de 150 € par lauréat, soit 750 €
- 14 "Prix" de 100 € par lauréat, soit 1400 €
- 13 "Prix spécial" de 50 € par lauréat, soit 650 €
- 8 "prix d'encouragement" de 25 € par lauréat, soit 200 €

Bulletin de participation

Nom

Prénom

Adresse

.....

Téléphone

**Je participe au concours
des maisons illuminées 2023
dans la catégorie :**

- Maisons et jardins
- Fenêtres et balcons
- Commerces


A.C.A.S.A.


Energis
Avec vous


Vivre la ville
SAINT-AVOLD

À déposer dans l'urne ou à envoyer chez ENERGIS,
53, rue Maréchal Foch à Saint-Avold, avant le 4 décembre 2023.

Le formulaire est disponible sur les sites internet de la mairie : www.saint-avold.fr
et d'Energis : www.regie-energis.com / accueil@regie-energis.com